

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le
Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,
Rue Sparks, Ottawa.
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est
adressé gratuitement aux
membres du Parlement, aux
membres des Législatures
provinciales, à la magistra-
ture, aux journaux quoti-
diens et hebdomadaires, aux
officiers de l'armée, aux
maîtres et aux maîtres de
poste des villes et des vil-
lages, à tous les fonctionnaires publics
et aux institutions qui sont en mesure de
répandre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement.
Un an. \$2.00
Six mois. 1.00
Tous les chèques, mandats, traites,
doivent être faits payables à: CANADIAN
OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CON-
SEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate
de plus, que, cette guerre étant le fait de
tout le peuple canadien, il est désirable
que le peuple tout entier soit tenu aussi
complètement au courant que possible de
actes du gouvernement concernant la
conduite de la guerre, aussi bien que de
ceux concernant la solution de nos pro-
blèmes domestiques, et pour atteindre ce
but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL
devrait être fondé et publié une fois par
semaine pour faire connaître les mesures
prises par le gouvernement en rapport
avec la guerre, et, d'une façon générale
la participation à tous les degrés de la
nation à la guerre."

STATISTIQUES DE
LA MARINE ROYALE
CANADIENNENombre des hommes et des
navires qui forment partie
de la marine du Dominion.

Les officiers et marins de la marine
royale canadienne sont au nombre de
749 et les officiers et marins de la ré-
serve volontaire navale royale cana-
dienne au nombre de 4,734. Les navires
dans l'Atlantique sont: H.M.C.S. *Niobe*,
navire-école et de dépôt; H.M.C.S. *Shear-
water* navire dépôt pour sous-marins et
deux sous-marins; H.M.C.S. *Grisle*, con-
tre-torpilleur, destroyer; neuf vaisseaux
de patrouille auxiliaires, quarante-sept
chalutiers armés; cinquante-huit ba-
teaux dériveurs armés, onze chasseurs
de mines et remorqueurs armés et une
flotille de canots à moteur. Les navires
sur le Pacifique sont: H.M.S.C. *Rain-
bow*, vaisseau-école et de dépôt; H.M.S.
C. *Algerine*, corvette; le navire auxi-
liaire de patrouille *Malaspina* et des ca-
nots à moteur.

Au début de la guerre H.M.S.C. *Shear-
water* et deux sous-marins ont été pos-
tés à la côte du Pacifique mais, pendant
l'été de 1917, ces navires se sont dirigés
vers Halifax par le canal de Panama.
Ces détails sont fournis par un mémoire
du service naval canadien.

MARCHANDISES-ÉCHANPIL-
LONS ENVOYÉES AU MAR-
CHÉ DE VLADIVOSTOCK.

Le steamer "Monteagle" quitta Van-
couver le 2 février, pour Vladivostok
avec, entre autre chargement, 100 ton-
nes de marchandises fabriquées à Van-
couver, avec lesquelles on s'efforcera
d'ouvrir un marché pour les marchan-
dises canadiennes à Vladivostok. Le
chargement se compose de hareng, mar-
chandises et autres produits de la Co-
lombie-Britannique. Département de
l'Immigration et de la Colonisation.

COMMISSION ROYALE
SUR LA CONSTRUC-
TION MARITIMEPour s'enquérir des condi-
tions et des différends à
l'établissement de Van-
couver.

Une commission royale est autori-
sée à faire enquête sur les conditions
et, si possible, à régler les différends
survenus entre la J. Coughlan and
Sons, Shipbuilding Company, de
Vancouver, et ses employés. Un ar-
rêté en conseil rendu sur la recom-
mandation du ministre du Travail, le
6 février, décrète:

Le comité du Conseil privé a mis à
l'étude un rapport, en date du 5 février
1919, du ministre du Travail, exposant
que le différend survenu entre la firme
de construction maritime de J. Coughlan
and Sons, de Vancouver, C.-B., et ses
employés a eu comme résultat, dans la
dernière semaine de janvier, la cessa-
tion du travail. A la suite des négo-
ciations intervenues entre la firme et
ses employés, un arrangement a été
conclu pour la reprise des opérations
jusqu'à la fin du mois de février cou-
rant, avec l'entente que, dans l'inter-
valle, une enquête serait instituée par
une Commission royale nommée par le
gouvernement fédéral, et que cette Com-
mission royale s'efforcera, à la suite
de cette enquête, de rédiger un arrange-
ment pratique entre les parties inté-
ressées, pour la période qui suivrait la
fin du mois de février 1919.

Le ministre juge de l'intérêt public
de recommander la nomination d'une
Commission royale pour les fins indi-
quées, et il recommande, en conséquen-
ce, d'établir une Commission chargée
de s'enquérir des divers objets de dif-
férend entre la firme de J. Coughlan &
Sons et ses employés, en vue de tâcher
de conclure un arrangement pratique
satisfaisant entre ladite firme et ses
employés.

Le ministre recommande en outre:

1. Que la Commission soit nommée
sous le régime de la partie I, chapitre
104, Statuts révisés de 1906, loi commu-
nément appelée Loi des enquêtes, cette
Commission devant se composer de l'hon-
orable juge D. Murphy, juge de la cour
Supérieure, dans la province de la Co-
lombie-Britannique, C.-B., et de M. F.
W. Welch, le secrétaire du conseil des
métiers métallurgiques, Vancouver, C.-
B., pour tenir et diriger cette enquête,
et revêtus de tous les pouvoirs conférés
aux commissaires par la loi susdite.

2. Que les commissaires ont le droit
de déterminer la manière de diriger les
procédures relatives à cette enquête, et
de faire toutes les enquêtes et investiga-
tions nécessaires concernant les rela-
tions entre ledit patron et lesdits em-
ployés, en vue d'adopter les mesures
qui peuvent sembler servir à favoriser
et à conclure un arrangement pratique
à l'amiable entre ledit patron et les
employés intéressés, et, à défaut de con-
clusion de cet arrangement pratique à
l'amiable devant la Commission, les com-
missaires doivent faire les recomman-
dations qui, à leur avis, serviront le
mieux à supprimer ou amoindrir l'agi-
tation actuelle.

3. Que ledit juge Murphy soit nommé
président de ladite Commission, et que
le rapport des commissaires sur les ma-
tières enquêtées, ainsi que leurs con-
clusions et recommandations soient sou-
mis au ministre du Travail.

4. Que tous les honoraires et frais
payables aux commissaires, ou aux té-
moins ou autres personnes qui peuvent
sous leur autorité être intéressés dans
les procédures de la Commission, doi-
vent être régis par les dispositions y
ayant trait, de la loi des enquêtes en
matière de différends industriels, 1917,
comme si la Commission était un con-
seil de conciliation et d'enquête établi
en vertu de cette loi.

5. Que toutes les dépenses encourues
soient soldées à même le crédit de
guerre.

LE MINISTRE
TRAITE LA QUESTION
DES SANS-TRAVAIL

L'hon. F. B. Carvell déclare
à Kingston que le nombre
des sans-travail n'est pas
aussi grand qu'on le crai-
gnait.

LE COÛT DE LA VIE.

S'adressant au conseil des métiers
et du travail, à Kingston, le ministre
des Travaux publics, l'hon. F. B.
Carvell, a traité de la question des
sans-travail. Il dit que le nombre
de personnes sans emploi en Canada
n'est pas aussi grand que les hom-
mes publics le craignaient il y a
quelques mois, mais que ce nombre
allait probablement augmenter si les
patrons, les employés, le gouverne-
ment et les entreprises particulières
ne font pas leur possible pour acti-
ver l'industrie. Le gouvernement
du Canada et ceux des provinces dé-
pensent d'immenses sommes dans le
but de créer du travail.

Le ministre des Travaux publics
est heureux de constater qu'il existe
peu de malaise chez les ouvriers du
pays. Il espère en une continuation
de la paix industrielle. Si, pen-
dant les prochains six mois, il ne se
produisait aucune grève, dispute ou
lockout, l'industrie canadienne pour-
rait s'adapter aux conditions nou-
velles. Il est possible, même à cause
du fait que l'usinier ne vend pas
ses marchandises aussi cher qu'en
temps de guerre, que les salaires
soient baissés, mais ils ne descen-
dront jamais aussi bas qu'ils étaient
avant la guerre.

Les fabricants ont droit à un pro-
fit juste mais non excessif. Le
ministre ne comprend pas comment
les salaires pourront diminuer sans
que le coût de la vie diminue, et le
coût de la vie ne peut matérielle-
ment diminuer tant que le blé ne
sera pas meilleur marché. L'hon. M.
Carvell croit que le gouvernement
devrait cesser de fixer des prix et
que le blé devrait être offert à mar-
ché libre. Les cultivateurs qui, dit-
il, pendant la guerre ont réalisé de
gigantesques profits, devraient se
contenter d'un dollar et quart ou
d'un dollar et demi pour leur blé au
lieu du prix fixé actuel de deux dol-
lars et demi. L'orateur a ajouté
que, comme résultat de la guerre,
l'ère des machines politiques était
passée et que l'homme du peuple
aurait cent fois plus à dire dans la
direction des affaires du pays que
par le passé.

Etablissement de bureaux.

Le gouvernement provincial de la Co-
lombie-Britannique demande actuelle-
ment des personnes capables de diriger
des bureaux de placement à Vancouver,
à Prince-Rupert, à Nanaimo, à New-
Westminster, à Nelson et à Cranbrook.

Rendement des érables.

Un érable qui a atteint sa maturité
produit environ 12 gallons de sève, dont
trois pour cent se compose de sucre. Un
érable ordinaire produira annuellement
une quantité de sucre ou de sirop évalué
à 60 cents, et cela pendant une période
de 125 ans.—Commission des vivres du
Canada.

LE GRAND CHEF
LIBERAL REpond À
L'APPEL SUPREME.

[Suite de la page 1.]

un homme hautement doué intellectuel-
lement et possédant des charmes so-
ciaux rares auxquels il ajoutait une
disposition d'humeur singulièrement at-
tirante qui le rendait cher à ses admi-
rateurs sans nombre de tout le Canada
et qui lui avait fait de chauds amis
personnels chez ses adversaires politi-
ques. Son expérience politique prolongée,
le prestige attaché au poste élevé
de premier ministre qu'il a occupé pen-
dant de nombreuses années, son autorité
et son influence comme chef de l'oppo-
sition ajoutées à sa vaste connaissance
des affaires et ses rares dons oratoires
ont fait de lui une figure éminente et
saillante de la Chambre des communes
où il était toujours écouté avec le plus
grand intérêt et la plus profonde atten-
tion. Une certaine majesté de maintien
et une courtoisie digne appartenant à
une génération presque disparue aug-
mentaient l'attrait qui ressemblait pour
lui ceux qui le connaissaient ou étaient
venus en contact avec lui. Tous les
membres du gouvernement regrettent
profondément sa mort et présentent à
sa veuve et à toutes les autres per-
sonnes de son cercle familial leur plus
profondes et sincères sympathies. Tou-
tes les marques possibles de respect lui
seront rendues en honneur de sa longue
et distinguée carrière publique et des
services qu'il a rendus."

ON ÉTUDIERA LES
MOYENS A PRENDRE POUR
PROTÉGER LE GIBIERRéunion des représentants
de cette division de la
commission de conserva-
tion.

Sous les auspices de la Commission de
conservation sera tenue une conférence
nationale sur l'étude des moyens à pren-
dre pour protéger le gibier et les ani-
maux sauvages, au bureau de la Co-
mission de conservation, à Ottawa, mardi
et mercredi, les 18 et 19 février. A cette
conférence à laquelle assisteront les
fonctionnaires en chef des gouverne-
ments fédéral et provinciaux qui s'occu-
pent de la protection du gibier et des
animaux sauvages, on étudiera un cer-
tain nombre de questions importantes
d'intérêt mutuel dans le but d'en arri-
ver à une coopération plus efficace pour
la conservation du gibier et des ani-
maux à fourrures, et de tous les ani-
maux sauvages en général.

Les principales associations de sports-
men et de gibier ont reçu l'invitation
d'envoyer des représentants et les com-
pagnies de chemins de fer, pour qui la
question de la protection du gibier est
d'un grand intérêt, seront représentées.

L'aspect international de la question
de protection du gibier sera mis en évi-
dence par la présence d'Américains émi-
nents tels que E. W. Nelson, chef du
Bureau des études biologiques des
Etats-Unis; le Dr W. T. Hornaday, di-
recteur de la Société zoologique de New-
York; et John B. Burnham, président de
l'association américaine de protection du
gibier.

Les séances seront tenues sous la di-
rection conjointe du comité de la Com-
mission de conservation chargé des
études sur les poissons, les oiseaux et le
gibier, et du bureau consultatif de la
Commission de protection du gibier dont
M. James est le président et le Dr C.
Gordon Hewitt, le secrétaire.

Blé du Manitoba en 1917.

La production du blé au Manitoba en
1917, telle qu'estimée, s'est élevée à 41-
039,700 boisseaux sur 2,448,860 acres,
d'après les statistiques agricoles de 1917,
compilées par le bureau fédéral des
statistiques.